

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère Des Travaux Publics Et Des Infrastructures De Base
Entreprise Métro d'Alger
N.I.F : 000016001456642

Avis d'Attribution Provisoire du Marché

Appel d'Offres National Ouvert Avec Exigence de Capacités Minimales N°06/2025 portant
sur

« Elaboration des Etudes de l'Extension Ouest du Tramway de Constantine »

Conformément à l'article 46 de la loi 23-12 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et l'article 61 du décret Présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, l'Entreprise Métro d'Alger, informe le soumissionnaire participant à l'Appel d'Offres National Ouvert Avec Exigence de Capacités Minimales N°06/2025 paru aux quotidiens nationaux El MASSA et L'EXPRESSION en date du 15/10/2025 et le BOMOP, portant sur **Elaboration des Etudes de l'Extension Ouest du Tramway de Constantine**, qu'à l'issue de l'examen et de l'évaluation des offres techniques et financières, le Marché est attribué provisoirement au soumissionnaire désigné ci-après :

Soumissionnaire retenu provisoirement	Montant de l'Offre en Dinars TTC
Groupement SETIRAIL/DAR TOTAL SOLUTION/FLASCHMANN »	273 973 700,00 DA

Résultat de l'évaluation		
Note Technique / 500 pts	Note Financière / 200 pts	Note Globale / 700 pts
372 pts	200 pts	572 pts

Conformément aux dispositions de l'article 82 alinéas 1,2 et 3 du Décret Présidentiel n°15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, tout soumissionnaire contestant le choix opéré peut introduire un recours auprès de la Commission Sectorielle des Marchés Publics du Ministère des travaux publics et des infrastructures de base, dans un délai ne dépassant pas les dix (10) jours à compter de la première parution du présent avis dans l'un des quotidiens nationaux ou le BOMOP,

Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire le recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

L'Entreprise Métro d'Alger invite les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offres technique et financières, à se rapprocher de ses services, au plus tard Trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché, et ce, conformément aux dispositions de l'article 82 alinéa 4 du Décret Présidentiel n°15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public